

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



MOBIL DELVAC MODERN 10W-40 SUPER DEFENSE

## Rubrique 1. Identification

**Nom du produit** : MOBIL DELVAC MODERN 10W-40 SUPER DEFENSE  
**Description du produit** : Huile de base et additifs

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Huile moteur  
**Utilisations non recommandées** : Ce produit n'est recommandé pour aucune utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessus.

**Fournisseur** : EXXONMOBIL  
407, EMARAT ATRIUM  
SHEIKH ZAYED ROAD  
P.O. BOX 33369  
DUBAI  
United Arab Emirates

**Numéro d'urgence 24 h/24** : +44 20 3885 0382 / +1-703-527-3887 (CHEMTREC)  
**N° du fournisseur (standard)** : +20 2 795 4850 (ARABE, FRANCAIS, ANGLAIS)

## Section 2. Identification des dangers

**Classification de la substance ou du mélange** : Non classé.

**Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Non applicable.

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**Note** : Ce produit ne doit pas être utilisé pour un quelconque autre usage que celui indiqué en rubrique 1, sans l'avis d'un expert. Les études de santé ont montré que l'exposition aux produits chimiques peut présenter des risques potentiels pour la santé chez l'homme qui peuvent varier d'une personne à l'autre.

## Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

**Substance/préparation** : Mélange

Nom des composants	% en poids	Identifiants
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	≤3	REACH #: 01-2119480132-48 CE: 265-159-2 CAS: 64742-56-9
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	≤3	REACH #: 01-2119471299-27 CE: 265-169-7 CAS: 64742-65-0
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	≤3	REACH #:

### Rubrique 3. Composition/informations sur les composants

distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	≤3	01-2119487067-30 CE: 265-091-3 CAS: 64741-89-5  REACH #: 01-2119487077-29 CE: 265-158-7 CAS: 64742-55-8
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	≤3	REACH #: 01-2119484627-25 CE: 265-157-1 CAS: 64742-54-7
huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	≤3	REACH #: 01-2119487080-42 CE: 265-174-4 CAS: 64742-70-7
zinc bis[o-(6-méthylheptyl)] bis[o-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	<2.5	REACH #: 01-2119543726-33 CE: 298-577-9 CAS: 93819-94-4

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### Section 4. Premiers secours

#### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

#### Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

##### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

##### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

## Section 4. Premiers secours

- Contact avec la peau** : Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Voir Information toxicologique (section 11)

## Rubrique 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### Dangers spécifiques du produit

- Produits de combustion dangereux** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
- Produits de combustion dangereux** : Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, oxydes de soufre

### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

- : Suivre les procédures standard de lutte contre l'incendie et prendre en compte les dangers des autres produits impliqués. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Assurer un refroidissement prolongé afin de prévenir une ré-inflammation. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égoûts. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

### Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

## Rubrique 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Éliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants. Avertir les autres navires. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## Rubrique 7. Manipulation et stockage

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter le contact avec le produit après usage.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**Accumulateur de charges statiques** : Ce produit accumule l'électricité statique. Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non-conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

**Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques légers (pétrole), raffinés au solvant	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.
huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique	<b>ACGIH TLV (États-Unis, 1/2024) [Mineral Oil, pure, highly and severely refined]</b> TWA 8 heures: 5 mg/m <sup>3</sup> . Forme: Fraction inhalable.

REMARQUE : Les limites/normes sont fournies à titre indicatif. Se conformer à la réglementation en vigueur.

#### Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

##### Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

##### Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

##### Protection de la peau

## Rubrique 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. > 8 heures (temps avant transpercement) : Nitrile, épaisseur minimale de 0,38 mm ou matériau de barrière de protection comparable.
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation. Recommandé: filtre à particules

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

### Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Ambre
- Odeur** : Caractéristique
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion/point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : >316°C (>600.8°F)
- Point d'éclair** : Vase ouvert: >200°C (>392°F) [ASTM D-92]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Allumable
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Seuil minimal: 0.9%  
Seuil maximal: 7%
- Pression de vapeur** : <0.1 mm Hg [20 °C]
- Densité de vapeur relative** : >2 [Air = 1]
- Densité relative** : 0.867 [ASTM D1298]
- Solubilité dans l'eau** : Négligeable
- Coefficient de partage: n-octanol/eau** : >3.5
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.
- Température de décomposition** : Non disponible.
- Viscosité** : 14.7 cSt [100 °C] [ASTM D 445]  
100.1 cSt [40 °C] [ASTM D 445]

### Caractéristiques particulières

## Rubrique 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

**Taille des particules moyenne** : Non applicable.

**Point d'écoulement** : <-27°C [ASTM D97]

**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346** : <3 % en poids

## Rubrique 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**Conditions à éviter** : Sources d'ignition de haute énergie Chaleur excessive.

**Matières incompatibles** : Oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Conclusion/Résumé

**Inhalation** : Faiblement toxique. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

**Voie cutanée** : Faiblement toxique. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

**Voie orale** : Faiblement toxique. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

#### Irritation/Corrosion

##### Conclusion/Résumé

**Peau** : Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

**Yeux** : Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

**Respiratoire** : Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention. Pas de données finales pour ce produit.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Conclusion/Résumé

**Peau** : Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

**Respiratoire** : Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire. Pas de données finales pour ce produit.

#### Mutagénicité

##### Conclusion/Résumé

: Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

#### Cancérogénicité

## Rubrique 11. Informations toxicologiques

**Conclusion/Résumé** : Non susceptible de provoquer le cancer. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

### Toxicité pour la reproduction

**Conclusion/Résumé** : Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Conclusion/Résumé** : Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Pas de données finales pour ce produit.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Organes cibles
MOBIL DELVAC MODERN 10W-40 SUPER DEFENSE	Non applicable.	-

**Conclusion/Résumé** : Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Pas de données finales pour ce produit. Basé sur l'évaluation des composants.

### Danger par aspiration

**Conclusion/Résumé** : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit. Données disponibles.

### Autres informations

**Contient** : Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux.

**Produit** : Huiles pour moteur diesel : non cancérogènes lors de tests sur animaux. Les huiles moteur diesel même usagées n'ont pas produit d'effets cancérogènes chez la souris lors d'études chroniques de badigeonnage de la peau. Les huiles utilisées dans les moteurs essences peuvent devenir dangereuses et avoir les propriétés suivantes : Cancérogènes lors de tests sur les animaux. Provoquent des mutations in-vitro. Allergènes et photoallergènes possible. Contiennent des composés aromatiques polycycliques (PAC) provenant des produits de combustion de l'essence ou des produits de dégradation thermique.

## Rubrique 12. Informations écologiques

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### Toxicité

#### Conclusion/Résumé

**Toxicité aiguë** : N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité chronique** : N'est pas susceptible de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques.

### Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** : Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

### Potentiel de bioaccumulation

**Conclusion/Résumé** : Composant d'huile de base -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

### Mobilité dans le sol

## Rubrique 12. Informations écologiques

**Mobilité** : Composant d'huile de base -- Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées. Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre.

### Autres renseignements écologiques

**Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Note** :

## Rubrique 13. Considérations relatives à l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

## Rubrique 14. Informations relatives au transport

	ADR	IMDG	IATA
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	-	-	-
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>Dangers pour l'environnement</b>	Non.	Non.	Non.

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Transport en vrac conformément aux instruments IMO** : Non applicable.

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Réglementations Internationales

#### Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

## Rubrique 15. Informations relatives à la réglementation

### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

### Liste d'inventaire

<b>Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Canada (DSL- NDSL)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Japon (CSCL)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Japon (Industrial Safety and Health Act)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire de Corée (KECI)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Taiwan Chemical Substances Inventory (TCSI)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b>	: Tous les composants sont actifs ou exemptés.

## Rubrique 16. Autres informations

### Historique

**Date d'édition/Date de révision** : 8/10/2024

**Date de la précédente édition** : 1 Juin 2023

**Version** : 1.01

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogKoe = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

### Procédure utilisée pour déduire la classification

Non classé.

**Références** : Non disponible.

 **Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.**

**Code du produit** : 20152040U720\_1167969

### Avis au lecteur

## Rubrique 16. Autres informations

"Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme ""ExxonMobil"" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect."